

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil des aînés

Séance du 21 mai 2015

Convocation du 15 mai 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quinze mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Sakina Bohu,
Mme Liza Magri par Mme Claire Vigneron,
Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusé :

M. Othmane Khaoua

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 21 mai 2015

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil des aînés

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Vu sa délibération du 5 mai 2014 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil des aînés,

Considérant que, suite à la démission d'un des membres du conseil des aînés, il y a lieu de procéder à la désignation de son successeur,

Vu la candidature de Mme Dominique Daugeras,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme Dominique Daugeras en qualité de représentante du conseil municipal au sein du conseil des aînés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent